

CHEQUE ENERGIE – ETUDE DE PREFAISABILITE: ECLAIRAGE

Investir dans un projet d'efficience énergétique

DE MINIMIS

Généralités

Vous souhaitez investir dans un projet d'efficience énergétique pour votre entreprise ? Vous souhaitez une analyse objective et détaillée de la pertinence de cet investissement ?

Les 4 chèques Énergie « Etude de Préfaisabilité » vous permettent de vous faire aider par des Experts reconnus par la Région Wallonne, sur base du régime d'aide **AMURE**.

Dans une Étude de préfaisabilité, l'analyse est focalisée sur l'une des thématiques suivantes : Le **bâtiment** (y compris l'HVAC), l'**éclairage**, les **processus industriels**, le recours aux **énergies renouvelables et à la cogénération**.

Elle vise à déterminer le prédimensionnement et les caractéristiques technique, énergétique et économique les plus intéressantes d'un investissement sans référence aucune à un type ou une marque spécifique relative à cet investissement. L'étude doit tester plusieurs hypothèses.

*Montant maximal d'intervention : **5000 €***

[Voir les prestataires labellisés](#) – [Plus de détails](#)

BÉNÉFICIAIRE – Entreprise

TAUX D'INTERVENTION – 75%

MONTANT MAXIMUM SUR 3 ANS – 15000 € HTVA

Contacts

Cellule Subvention AMURE

Rue des Brigades d'Irlande, 1 – 5100 JAMBES

amure.energie@spw.wallonie.be

Personnes de contact:

Monsieur TACK Grégory

Madame PEVENAGE Valérie

amure.energie@spw.wallonie.be

Administration:

[Direction de la Promotion de l'Energie durable](#)

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS